



Assurer la productivité et l'innovation en misant sur l'entrepreneuriat collectif

Mémoire présenté par le Chantier de l'économie sociale
dans le cadre des consultations prébudgétaires 2018

Comité permanent des finances de la Chambre des communes
Gouvernement du Canada

26 juillet 2017

Introduction

Le Chantier de l'économie sociale (ci-après le Chantier) est heureux de soumettre ses recommandations budgétaires et salue l'ouverture du gouvernement fédéral à les considérer.

Le Chantier travaille avec une grande diversité de partenaires afin de promouvoir et développer l'entrepreneuriat collectif au Québec. Il est reconnu dans la Loi cadre sur l'économie sociale (2013) comme interlocuteur privilégié du gouvernement du Québec dans le domaine¹. Actuellement, on dénombre au-delà de 7 000 entreprises collectives au Québec qui emploient plus de 210 000 personnes et génèrent un chiffre d'affaires de plus de 40 milliards de dollars, soit une portion du PIB équivalente aux secteurs combinés de l'aéronautique, des mines et de la construction. L'économie sociale regroupe des activités dans tous les secteurs, incluant entre autres la finance, les technologies, la culture, les services aux personnes, les services éducatifs, l'insertion professionnelle et le développement durable.

Les pratiques en économie sociale et l'écosystème d'organisations qui les soutiennent au Québec étant reconnus à l'échelle internationale, le Chantier échange régulièrement avec des réseaux de praticiens au Canada et à l'international pour partager les leçons tirées d'expériences d'ici et s'inspirer des meilleures pratiques d'ailleurs. En raison de cette expertise, le Chantier est interpellé par plusieurs institutions internationales, dont l'OCDE et l'Organisation Internationale du Travail (OIT), et siège à l'association *Global Social Economy Forum (GSEF)* ainsi qu'au *Task Force* inter-agence des Nations Unies en économie sociale et solidaire (<http://unsse.org>). Le Chantier suit également de près le processus de réflexion du Comité sur l'innovation sociale et la finance sociale mis sur pied par le gouvernement fédéral auquel siège la cofondatrice de l'organisation et une membre de son conseil d'administration.

Fort de ses vingt ans d'expérience, le Chantier est à même de constater que les innovations sociales² sont sources de développement économique majeur. Que ce soit pour déployer et gérer des infrastructures sociales, pour assurer des services locaux adaptés aux besoins des communautés ou pour proposer des façons de produire et livrer des biens et services de façon plus productive et équitable, l'économie sociale a démontré sa capacité à être un moteur de croissance économique tout en répondant adéquatement et durablement à des besoins collectifs.

L'OCDE reconnaît l'innovation comme un moteur important de croissance économique à long terme. Plus spécifiquement, l'innovation sociale permet de faire autrement ou de trouver des solutions nouvelles aux problèmes contemporains et de mieux mettre en valeur le potentiel de nos collectivités. Ces innovations contribuent à la prospérité du Canada en posant les bases nécessaires au déploiement de nouvelles activités et à la résolution de problèmes autrement coûteux et en assurant une croissance durable et inclusive³. **Considérant les défis de notre époque qui s'inscrivent dans une croissance des inégalités et des déséquilibres de toutes sortes (sociales, environnementales, économiques, etc.), la forme d'innovation la plus porteuse est celle qui consiste à penser au processus de redistribution de**

¹ Le Chantier est un carrefour d'organisations de l'économie sociale issues de milieux diversifiés. La composition du conseil d'administration et les membres actuels du CA peuvent être consultés ici : <http://www.chantier.qc.ca/?module=document&uid=868>

² Le Réseau québécois de l'innovation sociale définit l'innovation sociale comme : « *une nouvelle idée, approche ou intervention, un nouveau service, un nouveau produit ou une nouvelle loi, un nouveau type d'organisation qui répond plus adéquatement et plus durablement que les solutions existantes à un besoin social bien défini, une solution qui a trouvé preneur au sein d'une institution, d'une organisation ou d'une communauté et qui produit un bénéfice mesurable pour la collectivité et non seulement pour certains individus. La portée d'une innovation sociale est transformatrice et systémique. Elle constitue, dans sa créativité inhérente, une rupture avec l'existant.* » (2011)

³ À ce sujet, voir *All on Board: Making Inclusive Growth Happen*, OCDE, Mai 2014 (Version anglaise) <http://www.oecd.org/inclusive-growth/All-on-Board-Making-Inclusive-Growth-Happen.pdf>

la richesse et aux impacts de la croissance au moment de sa création, situant ainsi l'innovation sociale au cœur même de l'économie.

Partout sur le territoire, des réseaux, des organisations, des entreprises collectives, des collectivités locales et des citoyens et citoyennes s'affairent à stimuler l'innovation sociale. Ces initiatives sont très présentes dans le milieu de l'économie sociale qui, par définition, est constitué d'entreprises ancrées dans leur communauté visant des retombées collectives positives pour tous. Malheureusement, les entreprises collectives se retrouvent exclues de la majorité des aides gouvernementales en innovation en raison de leur statut juridique. C'est pourquoi nous soutenons d'emblée qu'il est essentiel de développer ou d'adapter les programmes et mesures de soutien aux entreprises afin d'assurer un accès équitable aux entreprises coopératives et sans but lucratif. Si intégrer résolument l'innovation sociale dans la stratégie d'innovation est essentiel pour devenir un leader de l'innovation inclusive, s'appuyer sur les forces vives de **l'entrepreneuriat collectif** est un moyen efficace d'y parvenir.

C'est pourquoi nous souhaitons contribuer à la réflexion dans le cadre des présentes consultations budgétaires afin de soutenir les formes d'innovation favorisant l'épanouissement individuel et collectif et une croissance économique au bénéfice de tous les Canadiens. Pour ce faire, nous soumettons au Comité permanent des finances de la Chambre des communes une série de propositions portant sur le soutien essentiel à l'innovation sociale et au développement des entreprises collectives.

Soutenir l'innovation sociale

Considérant l'importance stratégique de l'innovation sociale dans une perspective de croissance inclusive, le Chantier de l'économie sociale émet les sept recommandations suivantes en matière de soutien à l'innovation sociale.

- 1. Prendre acte des recommandations issues du Comité consultatif sur l'innovation sociale et la finance sociale et accorder une priorité au financement des mesures budgétaires pour les mettre en œuvre**
- 2. Soutenir et renforcer des réseaux stratégiques et des infrastructures en innovation sociale**
 - Réserver 25% des fonds dédiés aux **incubateurs et accélérateurs** à l'innovation sociale.
 - Soutenir le développement d'un réseau canadien d'**infrastructures stratégiques en innovation sociale** multipartites et au profit de la collectivité en favorisant des collaborations intersectorielles – en soutenant financièrement les **organisations intermédiaires au niveau territorial** (provincial et sous-régional) dont le mandat est de réunir un ensemble de partenaires, de promouvoir et de développer l'innovation sociale. Ces organisations incluent le Chantier de l'économie sociale, les Pôles d'économie sociale au Québec, le Réseau canadien de développement économique communautaire au Canada, etc.
- 3. Adopter une stratégie de financement appuyant le démarrage, le développement et le changement d'échelle des innovations sociales**
 - Créer un **fonds de soutien à l'innovation sociale** et miser sur la proximité et les processus (gouvernance, ancrage territorial) afin d'assurer des résultats concrets et productifs. Ce fonds pourrait être déployé par des organisations existantes ou être utilisé comme capital d'amorçage pour la création de fonds dédiés à des questions ou secteurs spécifiques.
 - Inclure dans la stratégie la possibilité de mobiliser des capitaux publics et privés en faveur des innovations sociales dans le domaine économique.

- Mettre en application la **volonté d'innovation sur le plan programmatique**, tel qu'énoncé dans la lettre de mandat du ministre responsable du Conseil du trésor, en réservant 5% du budget de chaque ministère au développement des innovations en leur sein et dans leur champ d'action respectif.
 - Reconnaître et soutenir **l'innovation sociale chez les Premières Nations** en favorisant leur inclusion et en adaptant les stratégies d'accessibilité de financement à leur réalité.
- 4. Mobiliser les ressources des institutions d'enseignement supérieur en faveur de l'innovation sociale**
- Soutenir des projets qui s'appuient sur des **approches intégrées en innovation sociale**.
 - Appuyer les efforts pour **susciter et mettre à profit l'intérêt des jeunes**, notamment par le biais de stages, programmes de jumelage entre étudiants et entreprises collectives et bourses de soutien.
 - Soutenir les **initiatives de partage de meilleures pratiques** en s'inspirant du programme OLTIS (organisations de liaison et de transfert en innovation sociale) du gouvernement du Québec.
- 5. Favoriser les collaborations entre les entreprises et une diversité d'acteurs en recherche et développement pour concilier objectifs sociaux, environnementaux, économiques et culturels**
- Soutenir le développement de **grappes thématiques intersectorielles** sur de grands enjeux sociétaux (ex. vieillissement, énergie verte, inclusion sociale, sécurité alimentaire, décrochage scolaire) pour accélérer les innovations sociales et la création d'entreprises à mission sociale.
 - Soutenir des projets et initiatives axés sur la collaboration qui contribue au rapprochement des Nations.
- 6. Favoriser l'accès à des marchés et le changement d'échelle dans le déploiement des innovations sociales**
- Soutenir des **initiatives de promotion et de mise en marché de produits et services à fort impact social**.
 - Mettre en place des **politiques d'achat au sein de l'administration publique** et les institutions fédérales reconnaissant et soutenant des pratiques d'innovation sociale.
- 7. Positionner le Canada sur la scène internationale en matière d'innovation sociale**
- **Participer activement** au soutien des initiatives internationales dans le cadre des Nations Unies et de l'OCDE, entre autres, afin de contribuer à l'obtention des objectifs de développement durable 2030.
 - Soutenir également la **participation d'organisations et d'institutions canadiennes dans les réseaux internationaux** (OCDE, *Task Force* des Nations Unies en économie sociale et solidaire, Association GSEF).

Soutenir le développement des entreprises collectives

Considérant la contribution essentielle des entreprises collectives à l'économie canadienne et leur rôle névralgique en matière d'innovation sociale, le Chantier de l'économie sociale émet les quatre recommandations suivantes relatives au soutien spécifique des entreprises collectives.

- 1. Reconnaître le rôle central de l'entrepreneuriat collectif dans l'émergence d'innovations sociales et créer un environnement réglementaire et fiscal qui leur est équitable**

- **Adapter le cadre réglementaire et fiscal régissant les organisations de bienfaisance et les organisations à but non lucratif** pour tenir compte des innovations dans le domaine de l'économie sociale, la finance sociale et la prévention de la pauvreté par le biais de l'action collective.
 - **Ouvrir les programmes et outils fiscaux accessibles à la PME privée aux entreprises collectives** en tenant compte de leur spécificité et de leur rôle dans l'amélioration de la qualité de vie des Canadiens (partage collectif de la plus-value, finalité sociale, environnementale ou culturelle, contrôle collectif).
 - **Créer une cellule gouvernementale** au sein de l'appareil gouvernemental responsable de coordonner ce travail dans les différents ministères et de rendre compte des résultats.
- 2. Privilégier des infrastructures sociales collectives**
- Soutenir le **logement collectif** comme levier pour assurer l'accessibilité, la pérennité et la qualité des solutions au manque de logement.
 - Soutenir les **structures de services à la petite enfance et aux personnes âgées** où les profits sont réinvestis au bénéfice de la mission et où les usagers ont un rôle déterminant à jouer dans la gestion, incluant l'évaluation de la performance et l'attribution des ressources.
- 3. Conjuguer virage numérique et inclusion sociale**
- Soutenir financièrement les entreprises collectives dans tous les secteurs qui veulent prendre le **virage numérique**.
 - Soutenir la **recherche et le développement numérique au service de la communauté** notamment par le biais de la création, du réseautage et du renforcement des capacités des **FabLabs**.
 - Soutenir le développement d'**outils collaboratifs et de logiciels libres** et accroître ainsi le patrimoine canadien dans les communs numériques.
 - Soutenir les entreprises collectives du secteur numérique dans les processus de développement de plateformes collaboratives coopératives et ainsi **positionner le Canada comme leader dans une économie collaborative respectueuse des travailleurs et au service des citoyens**.
- 4. Soutenir la création d'entreprises collectives comme solution au maintien des emplois dans toutes les communautés**
- **Favoriser le maintien d'emploi par des incitatifs à la relève collective d'entreprises**, en premier lieu par une mesure fiscale incitant les propriétaires de PME à vendre leur entreprise à leurs travailleurs sous forme coopérative ou obnl comme piste de solution à la relève d'entreprises⁴. La non délocalisation de ces organisations et leur taux de pérennité supérieur en moyenne à celui des PME privées en font un véhicule à privilégier pour le maintien d'emplois de qualité partout au Canada.

⁴ Aux États-Unis, le rachat des entreprises par les travailleurs est favorisé par une mesure fiscale par laquelle un propriétaire de PME qui vend au moins 30% de ses actions à une coopérative ou à un ESOP (*Employee Stock Ownership Program*) peut être exempté indéfiniment de la taxe sur le gain en capital, à la condition qu'il réinvestisse le même montant dans des titres d'entreprises américaines qualifiées.